REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 30 novembre 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Conseil municipal de Vernier: en raison de soupçons d'irrégularités, aucun résultat ne sera publié ce jour. La chancellerie d'Etat mandate une expertise.

Dans le cadre de l'élection du Conseil municipal de Vernier, plusieurs potentielles irrégularités ont été identifiées par le service des votations et des élections (SVE) de la chancellerie d'Etat. Ces suspicions d'irrégularités, corroborées par les contrôles faits par la commission électorale centrale (CEC), mettent en doute la fiabilité des résultats du scrutin. La chancellerie d'Etat a pris la décision de ne pas procéder à la récapitulation générale des résultats et de mandater une expertise. Aucun résultat ne sera publié avant les conclusions de l'expertise. Dans cette attente, le Conseil d'Etat ne prendra aucune décision de constatation de ce scrutin.

Dans son arrêt du 19 juin 2025 annulant l'élection du Conseil municipal de Vernier du 23 mars 2025, la Cour de justice du canton de Genève a rappelé que chaque bulletin de vote doit être rempli personnellement par la citoyenne ou le citoyen concerné. Or, lors de la conduite du nouveau scrutin du 30 novembre 2025, les contrôles renforcés du SVE ont décelé plus de 200 bulletins qui pourraient avoir été remplis par de mêmes mains, selon des ordres de grandeur variables (jusqu'à plusieurs dizaines de bulletins de la même main). Toutes les listes de partis sont concernées par ces irrégularités, dans des proportions diverses. Ces bulletins suspects représentent environ 3% des bulletins reçus.

Compte tenu de la fraude qui a conduit à l'annulation du précédent scrutin et afin de s'assurer de l'intégrité des résultats, le Conseil d'Etat a soutenu la proposition qui lui a été soumise par la chancellerie d'Etat de procéder à une expertise en écriture. Le Conseil d'Etat ne prendra donc aucune décision de constatation des résultats relativement à ce scrutin, et ce au moins jusqu'à sa séance du mercredi 17 décembre 2025.

Par ailleurs, selon sa pratique constante, la chancellerie d'Etat a déposé immédiatement au Ministère public les dénonciations pénales qu'imposaient ses propres constats, mais également les signalements de citoyennes et citoyens.

Le Conseil d'Etat regrette que de nouveaux soupçons d'irrégularités empêchent la publication et la constatation des résultats relatifs à l'élection du Conseil municipal de Vernier. Il le regrette d'autant plus que la chancellerie d'Etat a multiplié les actions ces dernières semaines afin d'informer et de sensibiliser les candidats et la population citoyenne aux comportements inadéquats et ayant un caractère pénal.

L'organisation actuelle de la commune de Vernier va se poursuivre.

Aucun autre commentaire ne sera fait jusqu'à nouvel avis.